Commune de Gimel

Avis d'enquête

Afin de se mettre en conformité avec la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et le plan directeur cantonal (PDCn), la Municipalité de Gimel soumet à l'enquête publique complémentaire des modifications de son plan d'affectation communal (PACom) conformément à l'article 38 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) pendant la période s'étendant du **21 mai au 19 juin 2025** inclus.

Les documents soumis à l'enquête publique complémentaire sont :

- Le plan d'affectation communal (PACom) ;
- Le règlement du plan d'affectation communal (RPACom) ;
- Le plan fixant les limites des constructions des routes.

La Municipalité met en consultation durant le même délai le rapport explicatif selon l'article 47 OAT qui permet de comprendre les modifications entreprises par la Commune et leur impact sur diverses thématiques.

Le dossier est déposé au Greffe Municipal où il peut être consulté sur rendez-vous. L'ensemble du dossier est également disponible sur le site internet de la Commune.

Les oppositions et les observations liées au projet sont déposées par écrit au Greffe municipal ou envoyées à son adresse sous pli recommandé durant le délai d'enquête.

La Municipalité